

MILLON²⁰²³
So Unique

Vendredi 3 mars 2023

à 17h en Salle VV



Ordre Impérial
de Saint-Alexandre Nevsky

Département Experts

Art Russe



**RESPONSABLE
DU DÉPARTEMENT**
Mariam VARSIMASHVILI
russia@millon.com
01 40 22 66 33



EXPERT
Maxime CHARRON
5 rue Auber 75009 Paris
expert@maxime-charron.com
06 50 00 65 51



JUNIOR SPECIALIST
Maroussia TARASSOV-VIEILLEFON
maroussia@maxime-charron.com
06 50 62 51 92

"Le département est à votre disposition pour toute demande de rapport de condition, ordre d'achat / enchères téléphoniques, rendez vous privés sur rendez vous.

01 40 22 66 33 / russia@millon.com

For the condition report, telephone/absentee bids, visits, the department is at your service to organize appointments remotely."

Alexandre Millon,
Président Groupe MILLON,
Commissaire-Preneur



Les commissaires-priseurs
Enora Alix
Isabelle Boudot de La Motte
Cécile Dupuis
Delphine Cheuvreux Missoffe
Mayeul de La Hamayde
Sophie Legrand
Nathalie Mangeot
Paul-Marie Musnier
Cécile Simon
Lucas Tavel
Paul-Antoine Vergeau

DROUOT.com

Live

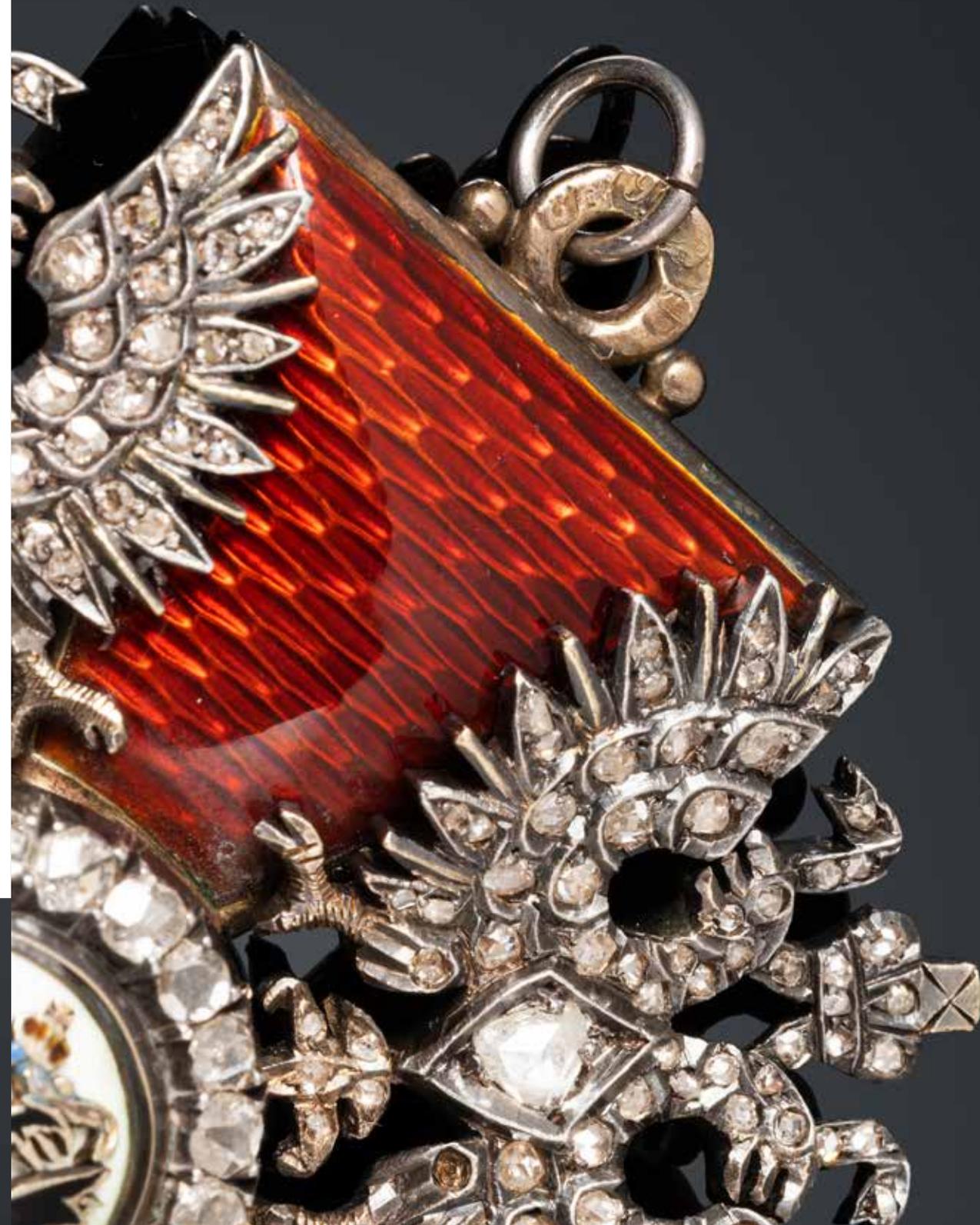
live interencheres-live.com
Enchères LIVE et ordres d'achat secrets

Pour tous renseignements, ordres d'achat, rapports d'état
Expertises gratuites sur rendez-vous

Inquiries, absentee bids, condition reports,
free appraisals by appointment

MILLON Drouot

10, rue de la Grange Batelière, 75009 PARIS
T +33 (0)1 47 27 95 34
F +33 (0) 1 47 27 70 89
anad@millon.com



Ichirō MOTONO (1862-1918),
éminent représentant des relations russo-japonaises

Né le 23 mars 1862 à Saga (Japon), Ichirō Motono étudia le droit à Lyon et après un doctorat en 1887, il débute une brillante carrière diplomatique où il occupe le poste de ministre des Affaires étrangères de février 1888 à décembre 1889, âgé de seulement 27 ans. Après avoir occupé plusieurs fonctions, notamment celle de ministre plénipotentiaire auprès du Royaume de Belgique de 1898 à 1901, de représentant du Japon lors de la Conférence de paix de La Haye de 1899, ou encore de juge à la Cour permanente d'arbitrage de La Haye en 1905, Ichirō Motono deviendra diplomate et ambassadeur du Japon en Russie de 1908 à 1916, période pendant laquelle il jouera un rôle déterminant dans les relations russo-japonaises dans la période pré-révolutionnaire. Il s'est notamment illustré pour ses prises de position fermes contre la révolution russe de 1917 et pour son soutien à l'intervention sibérienne entre 1918 et 1922.

De retour au Japon, il fut ministre des Affaires étrangères au sein du cabinet du maréchal Terauchi Masatake du 9 octobre 1916 à sa démission le 23 avril 1918. Il décéda à Tokyo le 17 septembre 1918. En reconnaissance de ses services, il reçut le titre de baron en 1907, puis de vicomte en 1916. Il fut décoré du grand cordon de l'ordre du Soleil Levant en 1907, et de l'ordre du Soleil Levant avec fleurs de Paulownia à titre posthume le jour de sa mort. L'empereur Nicolas II lui décerna l'ordre de Saint Alexandre Nevsky avec diamants le 16 octobre 1916.



Ordre Impérial de Saint-Alexandre Nevsky

Décerné de 1725 à 1917, l'ordre est conçu par le tsar Pierre Ier de Russie qui avait l'intention de fonder un ordre militaire nommé en l'honneur du saint héros russe Alexandre Nevsky, prince de Novgorod (1220-1263), mais il décéda avant d'avoir pu le faire. Il avait fait transporter la dépouille de ce saint de Vladimir à Saint-Petersbourg le 30 août 1724 et réinhumé à la Laure Saint-Alexandre-Nevsky, fondée à l'endroit où quelque 500 ans plus tôt, le 15 juillet 1240, Alexandre Nevsky avait mené ses troupes à la victoire sur les Suédois. Peu de temps après sa mort en 1725, sa veuve, la Tsaritsa Catherine Ière de Russie, créa l'ordre avec un léger changement : c'était à la fois une récompense militaire et une récompense civile, d'une seule classe de chevaliers. Il est chronologiquement le troisième ordre russe après l'ordre de Saint-André et l'ordre de Sainte-Catherine.

L'ordre de Saint-Alexandre Nevski eut pour modèle l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, un ordre honorifique créé par Louis XIV en avril 1693. Pierre le Grand eut le loisir de découvrir cet ordre français lors de sa visite à Louis XV le 10 mai 1717. Il pouvait être décerné avec des épées croisées ou des diamants dans le cas de réalisations militaires exceptionnelles. Lorsqu'elle est sertie de "brillants", c'est le Tsar lui-même qui la décerne comme une marque particulière de sa satisfaction. D'ailleurs, à partir de 1908, c'est Nicolas II en personne qui décide seul de l'attribution des insignes en diamants pour cet ordre, comme l'a noté Ulla Tillander-Godenhjelm dans son étude sur les récompenses impériales russes pendant le règne du tsar Nicolas II (voir ci-après).



Entre 1833 et 1913, seuls 330 sujets russes et 70 étrangers reçurent l'ordre de Saint Alexandre Nevsky avec diamants. Sous le règne de l'empereur Nicolas II (1894-1917), ce sont 83 étrangers qui furent décorés de l'ordre avec diamants, et parmi eux 22 non-chrétiens seulement reçurent les insignes particuliers « avec aigles » au centre à la place du Saint, qui depuis 1844 leur étaient réservés. Dans le détail, ces 22 décorés furent 3 chefs d'état ou régents,

5 membres de familles royales, 3 premiers ministres, 5 ministres et ambassadeurs.

Parmi eux 9 étaient japonais, 4 persans, 4 turcs, 2 chinois, 1 égyptien, 1 marocain et 1 siamois. Les 9 sujets japonais décorés étaient 4 membres de la famille impériale (trois en 1896, un en 1898), 2 premiers ministres (1901 et 1911), un président du conseil privé (1916), un gouverneur de Corée (1916) et enfin le vicomte Morono, ambassadeur du Japon en Russie en 1916.



Rare bijou de chevalier de l'Ordre Impérial de Saint Alexandre Nevsky en diamants pour non-chrétien remis au vicomte Ichirō Motono (1862-1918), ambassadeur du Japon en Russie, le 16 octobre 1916 par le tsar Nicolas II de Russie (1896-1918)

Bijou en or 56 zolotniks (583 millièmes) et vermeil 84 zolotniks (875 millièmes) en forme de croix de Malte à décor émaillé rouge translucide sur fond guilloché de grains de riz sur les deux faces, les angles décorés de quatre aigles impériales couronnées serties de diamants taille ancienne et taille roses. Les revers des aigles sont gravés au naturel. Le centre de l'avvers est peint sur émail et figure l'aigle impériale de Russie à la place de la figure du Saint, dans un entourage serti de diamants. Le centre du revers est peint sur émail et représente le monogramme couronné de Saint Alexandre Nevsky. Cette singularité s'explique par la hâte dans laquelle ce bijou a été réalisé, en pleine Première Guerre Mondiale, normalement l'aigle impériale aurait dû figurer également au centre du revers. Manque la barrette de suspension (rapport de condition sur demande).

Saint-Petersbourg, 1908-1917.

Orfèvre : Carl BLANK.

Hauteur (avec bélière) : 6 cm.

Largeur : 5,3 cm.

Poids brut : 39,7 g.

Provenance

- Remis par le tsar Nicolas II de Russie (1896-1918) à Son Excellence Ichirō Motono (1862-1918), diplomate et ambassadeur du Japon en Russie, le 16 octobre 1916.
- Puis par descendance directe, collection privée, Paris.

Carl Blank

Ayant vu son poinçon "CB" récemment identifié, Carl est le fils d'un forgeron, il est né à Helsinki en 1857. De 1892 à 1909, il exerce comme orfèvre en chef au sein de la firme Hahn, fournisseur de la Cour impériale de Russie, établissant son propre atelier en 1894. Il lui arrive de travailler pour Fabergé également. De 1909 à 1911, il travaille en partenariat avec Hahn jusqu'à la fermeture de cette-dernière. Blank poursuit alors son activité de manière indépendante et continue à fournir le Cabinet impérial de tabatières de présent, d'ordres en diamants, de chiffres d'impératrices destinées aux dames d'honneur en diamants, d'épées et de bijoux. En 1915, il est expert attitré du Cabinet de Sa Majesté Impériale Nicolas II. Il meurt en 1923 en Finlande.

Littérature

- Ponomarev V. P., Shabanov V. M., *Cavaliers of the Impérial Order of St. Alexander Nevsky, 1725-1917 : a bio-bibliographic dictionary in three volumes.* Russian World, Moscou, 2009.
- Ulla Tillander-Godenhjelm, *The Russian Impérial Award System*, Helsinki, 2005, pp. 120-123, 386, 433-450.

Exposition

Ce bijou a été mis en dépôt et a fait partie de l'exposition permanente au Musée de la Légion d'honneur à Paris, entre juin 2018 et décembre 2022.

60 000/80 000 €



Conditions de vente

Dans le cadre de nos activités de ventes au enchères, notre mission de vente est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur. Ces derniers sont collectés lors d'un droit de visite, de l'accès à nos locaux et d'exposition sur leurs données personnelles en s'adressant directement à notre maison de ventes. Notre OVV pourra utiliser ces données à caractère personnel afin de satisfaire à ses obligations légales, et, sauf opposition des personnes concernées, au fini exercice de nos activités (notamment, des opérations commerciales et de marketing). Ces données pourront également être communiquées aux autorités compétentes dès lors que la réglementation l'impose. Les conditions générales de ventes et tout ce qui s'y rapporte sont régies uniquement par le droit français. Les acheteurs ou les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relative de la compétence exclusive des tribunaux parisiens (Paris). Les diverses dispositions des conditions générales de ventes sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l'une de ces dispositions n'affecte pas l'appliabilité des autres. Le fait de participer à la présente vente au enchères publiques implique que tous les acheteurs ou leurs man_dataires, acceptent et adhèrent à toutes les conditions ci-après énoncées. La vente est faite au comptant (Art. 1450 du Code Civil) et conduite en euros. Un système de conversion de devises pourra être mis en place lors de la vente. Les contre-valeurs en devises des enchères portées dans la salle en euros sont fournies à titre indicatif

DÉFINITIONS ET GARANTIES

Les indications figurant au catalogue sont établies par MILLON et les experts indépendants mentionnés ou catalogue, sous réserve des restrictions, notifications ou mises en garde relatives au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente. Les dimensions, couleurs des reproductions et informations sur l'état de l'objet sont fournies à titre indicatif. Toutes les indications relatives à un incident, un accident, une restauration ou une mesure conservatoire effectuant un lot sont communiqués ofm de manière sous inspection par l'acheteur potentiel et restent soumises à l'entière appréciation de ce dernier. Cela signifie que tous les lots sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de leur adjudication, sans aucune garantie, défauts et imperfections. Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition préalable ayant permis aux acquéreurs l'examen des œuvres présentées. Pour les lots dont le montant de l'estimation basse dépasse 2 000 euros figurant au catalogue de vente, un rapport de condition sur l'état de conservation des lots pourra être communiqué gracieusement sur demande. Les informations y figurant sont fournies à titre indicatif uniquement. Celles-ci ne sauraient engager en aucune manière la responsabilité de MILLON et des experts. En cas de constatation au moment des adjudications, c'est à dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe et réclamation par écrit, le montant de la pronance du mot adjudgé, ledit lot sera remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir de nouveau.

• Selon l'article L321-17 du Code de commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des ventes volontaires se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication.

• Seule la loi française est applicable à la présente vente. Seuls les tribunaux parisiens sont compétents pour connaître de tout litige relatif à la présente vente.

Les lots signalés par « » comportent de l'ivoire d'éléphant dont la vente est libre car autorisée au 3/03/1947.

Les enchères ont lieu à l'objet hors de l'UE, devra obtenir de la DRIEE un permis d'exportation à son nom. Celui-ci est à la charge de l'acquéreur.

Les lots précédés d'un « J » feront l'objet d'un procès-verbal judiciaire aux frais acheteurs légaux de 12% HT, soit 14,40% TTC.

ORDRES D'ACHAT ET ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE

Lors d'un compte et l'exécution des ordres d'achat et enchères par téléphone est un service gratuitex rendu par MILLON. MILLON s'efforcera d'exécuter les ordres d'achat qui lui seront transmis par écrit jusqu'à 2h avant la vente. Le défaut d'exécution d'un ordre d'achat ou toute erreur ou omission occasionnant l'exécution de tels ordres s'engagera par la responsabilité de MILLON. Par ailleurs, notre société ne pourra assumer responsabilité si dans le cadre d'enchères par téléphone, la liaison téléphonique est interrompue, n'est pas établie ou tardive. Bien que MILLON s'efforcera d'enregistrer les demandes d'ordres téléphoniques plus tard jusqu'à la fin des horaires d'exposition, elle n'assume aucune responsabilité en cas d'inexécution ou titre d'erreurs ou d'omissions en relation avec les ordres téléphoniques. Nous informons notre aimable clientèle que les conversations téléphoniques lors d'enchères par téléphone à l'Hôtel Drouot sont susceptibles d'être enregistrées.

Offre d'achat irrevocable
Tout enchérisseur peut adresser à la Maison de vente une offre d'achat irrevocable pour l'achat d'un lot figurant au catalogue de vente afin de lui donner une instruction ferme, définitive, irrevocable et inconditionnelle, d'enchérir pour son compte à hauteur d'une certaine somme (quelles que soient le montant d'éventuelles autres enchères). Dans ce cadre, il peut être convenu que cet Auteur de l'Offre percevra une indemnité calculée, soit sur le prix d'adjudication ou marteau, soit correspondant à une somme forfaitaire.

Si une offre d'achat irrevocable pour un lot est reçue par la Maison de vente avant la vente, il sera mentionné au catalogue de vente que le lot fait l'objet d'une enchère irrevocable. Si une offre d'achat irrevocable est reçue après l'impression du catalogue de vente, la Maison de vente annoncera dans la salle de vente, au moment de la mise aux enchères du lot, que ce dernier fait l'objet d'une enchère irrevocable.

Tout tiers qui vous consulterait sur l'achat d'un lot faisant l'objet d'une offre d'achat irrevocable est tenu de vous divulguer l'existence de ses intérêts financiers sur ce lot. Si un tiers vous conseille sur l'achat d'un lot faisant l'objet d'une offre d'achat irrevocable, vous devez exiger qu'il vous divulgue s'il a ou non des intérêts financiers sur le lot.

Toute personne qui s'approprie à enchérir sur le lot faisant l'objet d'une offre d'achat irrevocable, qui détient une communication d'ordre direct ou indirecte, permanente ou ponctuelle, avec l'Auteur de l'Offre, et qui aurait convenu avec ce dernier d'une entente financière de nature à entraver les enchères est susceptible de sanction pénale conformément aux dispositions de l'article 313-6 du Code pénal qui dispose que « Le fait, dans une adjudication publique, par dons, promesses, ententes ou tout autre moyen frauduleux, d'écarter un enchérisseur ou de limiter les enchères ou les soumissions, est puni de six mois d'emprisonnement et de 22 500 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait d'accepter de tels dons ou promesses. Est puni des mêmes peines : 1° Le fait, dans une adjudication publique, d'entraver ou de troubler la liberté des enchères ou des soumissions, par violence, voies de fait ou menaces ; 2° Le fait de procéder ou de participer, après une adjudication publique, à une remise aux enchères sans le concours de l'officier ministériel ou du courtier de marchandises assermenté compétent ou d'un opérateur de ventes volontaires de meubles ou enchères publiques déclaré. Le tentatif de ces infractions prévues ou présent article est punie des mêmes peines.

CAUTION

MILLON se réserve le droit de demander le dépôt d'une caution aux enchérisseurs lors de leur inscription.

Cette caution sera automatiquement prélevée faute de règlement par l'adjudicataire dans un délai de 15 jours suivant la vente (date facture).

ENCHÈRES VIA LES PLATEFORMES DIGITALES

MILLON ne saurait être tenu pour responsable de l'interruption d'un service Live en cours de vente ou de tout autre dysfonctionnement de nature à empêcher un acheteur d'enchérir via une plateforme technique offrant le service Live. L'interruption d'un service d'enchères Live en cours de vente ne justifie pas nécessairement l'arrêt de la vente au enchères par le commissaire-priseur.

En cas d'enchères intervenant entre le coup de marteau et l'adjudication (prononcé du mot «adjudgé» pour les ventes aux enchères en direct), le commissaire-priseur reprendra les enchères.

Dans le cadre des ventes au enchère en direct, c'est-à-dire simultanément en salle et en ligne, présent et absent, nous nous réservons la faculté d'enchère portée dans la salle de vente en cas d'enchères simultanées.

PALIERs D'ENCHÈRES

Les paliers d'enchères ou « incréments » sont laissés à la discrétion du Commissaire-Preiseur en charge de la vente. Si le montant des enchères proposées - soit physiquement, par téléphone, par ordre d'achat ferme, en live ou par « ordre secret » déposés sur des plateformes-relais partenaires - est jugé insuffisant, incohérent avec le montant de la précédente enchère ou de la mise à perturbation la bonne tenue, l'équité et le rythme de la vente, le commissaire-priseur peut décider de ne pas les prendre en compte.

FRAIS À LA CHARGE DE L'ACHETEUR

L'acheteur paiera à MILLON, en sus du prix d'adjudication ou prix marteau par lot, une commission d'adjudication dégressive par tranche de :

- 25 % HT soit 30,3% TTC *

Sauf pour :

- La tranche inférieure à 1 500 € : 27,5 % HT (soit 33% TTC *)

- 20,85 % HT (soit 25% TTC *) de 500 001 € à 1 500 000 €

- 16,46 % HT (soit 20% TTC *) au-delà de 1 500 001 €

*Taux de TVA en vigueur: 20%

Prix global = prix d'adjudication (prix ou marteau) + commission d'adjudication

En outre :

- pour les lots acquis via la plateforme Interenchères.com, les frais de vente à la charge de l'acheteur sont majorés de 3% HT du prix d'adjudication (cf CGV de la plateforme Interenchères),

- pour les lots acquis via la plateforme Drouotlive.com, les frais de vente à la charge de l'acheteur sont majorés de 1,5% HT du prix d'adjudication (cf CGV de la plateforme Drouotlive.com),

- pour les lots acquis via la plateforme Invaluable.com, les frais de vente à la charge de l'acheteur sont majorés de 3% HT du prix d'adjudication (cf CGV de la plateforme Invaluable.com).

ENLÈVEMENT DES ACHATS, ASSURANCE, MAGASINAGE ET TRANSPORT

MILLON ne remettra les lots vendus à l'adjudicataire qu'après encaissement de l'intégralité du prix global. Il appartient à l'adjudicataire de faire assurer les lots dès leur adjudication puisque dès ce moment, les risques de perte, vol, dégradations ou autres sont sous son entière responsabilité. MILLON décline toute responsabilité quant aux dommages eux-mêmes ou à la défaillance de l'adjudicataire de couvrir ses risques contre ces dommages. Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à un encaissement régulier de leurs lots.

Aucune indemnité ne sera due notamment pour les dommages causés aux encadrements et verres recouvrant les lots. Les socles sont des socles de présentation et ne font pas partie intégrante de l'œuvre.

RETRAIT DIFFÉRÉ DES ACHATS ET STOCKAGE

MILLON assurera la gratuité du stockage pendant 45 jours après la vente. Passé ce délai, des frais de stockage et de transfert de nos locaux vers notre garde-meuble ou 116 bd Louis Armand - 93350 Neuilly sur Marne, vous seront facturés à raison de :

- 10 € HT/Lot/semaine révolue pour un volume supérieur à 1 M3
- 7 € HT/Lot/semaine révolue pour un volume inférieur à 1 M3
- 5 € HT/Lot/semaine révolue pour un stockage * tenant dans le creux de la main *.

Ces conditions et frais ne concernent pas les lots déposés ou magasinage de l'Hôtel Drouot dont le coût dépend de l'Hôtel Drouot lui-même (cf. Paragraphe Ventes et stockage à Drouot)

Rappel important :

Concernant les ventes dites « des Aubaines » réalisées dans notre garde-meuble, la gratuité n'excèdera pas 15 jours.

Concernant les ventes en Salle VV (3 rue Rossini 75009 PARIS) : Nous informons notre aimable clientèle que les meubles, tapis et objets volumineux seront transférés dans notre entrepôt garde-meuble à Neuilly sur Marne (adresse ci-dessus) et à la disposition des acquéreurs après complet réglment du bordereau.

DEMANDES DE TRANSFERT POUR RETRAIT HORS DU LIEU DE STOCKAGE APRÈS-VENTE :

La demande de transfert de lots entre nos adresses parisiennes et/ou notre garde-meuble de sera facturée en sus du bordereau d'achat initial :
- 15 € HT par lot de petit gabarit et n'excédant pas 5 objets,
- 40 € HT par bordereau n'excédant pas 5 achats et jusqu'à 1 M3.

Pour un volume d'achats supérieur, toute demande de transfert ne pourrait être effectuée qu'après acceptation d'un devis.

Les meubles sont exclus des lots dits « transférables par navette » mais pourront faire l'objet de devis de livraison.

Si les lots transférés ne sont pas réclamés ou-delo de 7 jours après leur enregistrement dans les locaux de destination, ils seront renvoyés vers notre garde-meuble sans possibilité de remboursement et les délais de grutage de stockage reprendront à compter du jour de la vente.

Un stockage longue durée peut être négocié avec nos équipes (116@milon.com)

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Stéphane BOUSQUET

116, boulevard Louis Armand, 93350 Neuilly-sur-Marne

116@milon.com

Aucune livraison ni aucun enlèvement des lots ne pourront intervenir sans être règlement complet des frais de mise à disposition et de stockage.

VENTES ET STOCKAGE A L'HOTEL DROUOT

Dans le cadre des ventes ayant lieu à l'Hôtel Drouot, les meubles, tapis et objets volumineux ou fragiles seront stockés ou service Magasinage de l'Hôtel Drouot.
Accès se fait par le b6is rue Rossini-75009 Paris et ouvert du lundi ou samedi de 9h à 10h et de 13h à 18h.

Le service Magasinage de l'Hôtel Drouot est un service indépendant de la maison MILLON. Ce service est payant, et les frais sont à la charge de l'acquéreur (renseignements : magasinage@drouot.com)

IMPORTATION TEMPORAIRE

Les acquéreurs des lots indiqués par * devront s'acquitter, en sus des frais de vente, de la TVA à l'import (5,5 % du prix d'adjudication, 20% pour les bijoux et montres, les automobiles, les vins et spiritueux et les multiples).

LA SORTIE DU TERRITOIRE FRANÇAIS

La sortie d'un lot de France peut être sujette à une autorisation administrative.

L'obtention du document concerné ne relève que de la responsabilité du bénéficiaire de l'adjudication du lot visé par cette disposition. Le retard ou le refus de délivrance par l'administration des documents de sortie du territoire ne justifiera ni l'annulation de la vente, ni un retard de règlement, ni une résolution. Si notre Société est sollicitée par l'acheteur ou son représentant, pour faire ces demandes de sortie nous nous réservons la faculté de ne pas accepter la demande. L'adjudicataire demandeur, l'ensemble des frais encourus sera à la charge totale du demandeur. Cette opération ne sera qu'un service rendu par MILLON. Les formalités d'exportation (demandes de certificat pour un bien culturel, licence d'exportation) des lots assujettis sont du ressort de l'acquéreur et peuvent requérir un délai de 2 à 3 mois.

EXPORTATION APRÈS LA VENTE

La TVA collectée au titre de frais de vente ou celle collectée au titre d'une déclaration temporaire du lot, peut être remboursée à l'adjudicataire dans les délais légaux sur présentation des documents qui justifient l'exportation du lot acheté.

PRÉEMPTION DE L'ÉTAT FRANÇAIS

L'État français dispose, dans certains cas définis par la loi, d'un droit de préemption des œuvres vendues aux enchères publiques. Dans ce cas, l'État français se substitue au dernier enchérisseur sous réserve que la déclaration de préemption formulée par le représentant de l'état dans la salle de vente, soit confirmée dans un délai de quinze jours à compter de la vente. MILLON ne pourra être tenu responsable des décisions de préemptions de l'État français.

RESPONSABILITÉ DES ENCHÉRISSÉES

En portant une enchère sur un lot par une quelconque des modalités de transmission proposées par MILLON, les enchérisseurs assument la responsabilité personnelle de régler le prix d'adjudication et le paiement de la commission d'adjudication et de tous droits ou taxes exigibles. Les enchérisseurs sont réputés agir en leur nom et pour leur propre compte, sauf convention contraire préalable à la vente et passée par écrit avec MILLON.

- 20,85 % HT (soit 25% TTC *) de 500 001 € à 1 500 000 €
- 16,46 % HT (soit 20% TTC *) au-delà de 1 500 001 €
*Taux de TVA en vigueur: 20%
Prix global = prix d'adjudication (prix ou marteau) + commission d'adjudication
En outre :
- pour les lots acquis via la plateforme Interenchères.com, les frais de vente à la charge de l'acheteur sont majorés de 3% HT du prix d'adjudication (cf CGV de la plateforme Interenchères),

- pour les lots acquis via la plateforme Drouotlive.com, les frais de vente à la charge de l'acheteur sont majorés de 1,5% HT du prix d'adjudication (cf CGV de la plateforme Drouotlive.com),

- pour les lots acquis via la plateforme Invaluable.com, les frais de vente à la charge de l'acheteur sont majorés de 3% HT du prix d'adjudication (cf CGV de la plateforme Invaluable.com).

PAIEMENT DU PRIX GLOBAL

MILLON précise et rappelle que la vente aux enchères publiques est faite au comptant et que l'adjudicataire devra immédiatement acquiescer au règlement total de son achat et cela indépendamment de son souhait qu'il serait de sortir son lot du territoire français (voir « La sortie du territoire français »).

Le règlement pourra être effectué comme suit :

- en espèces dans la limite de 1 000 euros pour les résidents français/15 000€ pour les particuliers qui ont leur domicile fiscal à l'étranger (sur présentation d'un justificatif)

- par chèque bancaire ou postal avec domiciliation obligatoire d'une pièce d'identité en cas de validité (la délivrance ne sera possible que vingt jours après le paiement. Les chèques étrangers ne sont pas acceptés)

- par carte bancaire Visa ou Master Card ;

- par paiement en ligne : https://www.millon.com/paiement-en-ligne ;

- par virement bancaire en euros aux coordonnées comme suit :

DOMICILIATION:
NEULFUIZE OBC
3, avenue Houze - 75008 Paris
IBAN FR76 3078 8009 0002 0609 7000 469
BIC NSMBFRPPXXXX

Pour les adjudicataires ayant enchéri via la plateforme Interenchères.com, MILLON prélève directement sur ce site le prix global du bordereau d'adjudication dans les 48 heures suivant la fin de la vente.

RETARD DE PAIEMENT

Au-delà de 30 jours (date facture), tout retard de paiement entraînera des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

MILLON est abonné au service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes au enchères (Le Fichier TEMIS) mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), S.A ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteauvau (RCS Paris 437 868 425).

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de MILLON ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS

Pour toute information complémentaire, merci de consulter la politique de protection des données de TEMIS : https://temis.auction/statics/politique-protection-dp-temis.pdf

DÉFAUT DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement, si la vente est annulée ou l'œuvre est revenue sur réiteration des enchères dans les conditions de l'article L321-14 du Code de commerce, l'adjudicataire défaillant devra payer à MILLON une indemnité forfaitaire correspondant (i) au montant des frais acheteur et (ii) à 40 € de frais de recouvrement, à titre de réparation du préjudice subi, sans préjudice de dommages-intérêts supplémentaires dus au vendeur.

MILLON se réserve également le droit de procéder à toute compensation avec les sommes dues par l'adjudicataire défaillant ou à encaisser les chèques de caution.

EXPÉDITION DES ACHATS

Nous informons notre clientèle que MILLON ne prend en charge aucune expédition des biens à l'issue des ventes. Pour toute demande d'envoi, MILLON recommande de faire appel à son transporteur partenaire (THE PACKENGERS - hello@thepackengers.com) ou à tout autre transporteur au choix de la clientèle.

En tout état de cause, l'expédition du lot, la manutention et le magasinage de celui-ci lors du transport s'engagent pas la responsabilité de MILLON.

SI MILLON accepte de s'occuper de l'expédition d'un bien à titre exceptionnel, sa responsabilité ne pourra être mise en cause en cas de perte, de vol ou d'accidents qui reste à la charge de l'acheteur. De plus, cette expédition ne sera effectuée qu'à réception d'une lettre de déchargement MILLON de sa responsabilité dans le devenir de l'objet expédié, et sera à la charge financière exclusive de l'acheteur.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La vente d'un lot n'emporte pas cession des droits de reproduction ou de représentation dont il constitue le cas échéant le support matériel.

Conditions of sale

As part of our auction activities, our auction house could collect personal data concerning the seller and the buyer. They will be used in order to access, rectify and object to your personal data by contacting our auction house directly. Our OVV may use this personal data in order to meet its legal obligations, and, unless opposed by the persons concerned, for the purposes of its activities (commercial and marketing operations). These data may also be communicated to the competent authorities. These general conditions of sale and everything pertaining to them are governed exclusively by French law. Buyers and their representatives accept that any legal action will be taken within the jurisdiction of French courts (Paris). The various provisions contained in these general conditions of sale are independent of each other. If any one of them is declared invalid, there is no effect on the validity of the others. Participating in this auction implies the agreement with all the conditions set out below by all buyers and their representatives. Payment is due immediately at the end of the sale, payable in euros. A currency conversion system may be provided during the sale. The corresponding foreign currency value provided is merely informative.

DEFINITIONS AND GUARANTEES

Descriptions appearing in the catalogue are provided by MILLON and the Sale Experts and are subject to corrections, notifications and declarations made at the moment the lot is presented and noted in the record of the sale. Dimensions, colours in reproductions and information on the condition of an object are given for information purposes only. No information relating to the condition of an object (delivery with or without insurance measures relating to a lot is given to facilitate inspection by the potential buyer and remains completely open to their interpretation. This means that all lots are sold as seen at the moment the hammer falls, including the possibility of hidden imperfections. An offer made before the sale is made providing the potential buyers an opportunity to examine the presented lots. Therefore, no claims will be accepted after the hammer has fallen. For lots appearing in the sale catalogue which the lower estimated price is over 2,000 euros, a condition report of the preservation status will be issued free of charge on request. Information contained in this report is merely informative and MILLON and the Sale Experts can in no way be held liable for it. In the case of a dispute at the sale, it is two or more buyers have simultaneously made an identical bid for the same lot, either aloud or by signal, and both claim the lot at the same time when the hammer falls, the lot will be re-submitted for auction at the price offered by the bidders and everyone at the room will be permitted to bid once again.

-According to article L321-17 of the French Commercial Code, the statute of limitations of any civil liability actions brought in connection with voluntary sales are limited to five years from the date of the auction.
- Only French law is applicable to this sale. Only the French courts are competent to hear any dispute relating to this sale.

The lots marked with * include elements of elephant ivory and its sale is possible because the ivory is dated prior to 3/3/1947. The buyer who wishes to export the object outside the EU will have to obtain from the DRIEE an export permit on their own. This is the buyer's responsibility.

TELEPHONE BIDDING

The telephone bids are a free service provided by MILLON. In this regard, our company accepts no liability for a break in the telephone connection, a failure to connect or a delayed connection. Although MILLON accepts telephone bidding requests until the end of the pre-sale exhibition, it cannot be held liable for mistakes or omissions related to telephone bidding orders.

We inform our customers that telephone conversations during telephone auctions at the Hotel Drouot are likely to be recorded.

Irrevocable bid :

A party can provide Millon with an irrevocable bid, which is a definitive, firm, irrevocable and unconditional instruction to execute this party's bid during the auction up to a provided amount, regardless of the existence of other bids. The irrevocable bidder, who may bid in excess of the irrevocable bid, will be liable to this sale. Only the final hammer price in the event he or she is not the successful bidder. If the irrevocable bid is not secured until after the printing of the auction catalogue, a pre-sale or pre-lot announcement will be made indicating that there is an irrevocable bid for that lot, on other cases i will be indicated in the catalogue entry of the lot.

If the irrevocable bidder is advising anyone with respect to the lot, Sotheby's requires the irrevocable bidder to disclose his or her financial interest in the lot. If an agent is advising you or bidding on your behalf with respect to lot identified as being subject to an irrevocable bid, you should request that the agent disclose whether or not he or she has a financial interest in the lot (cf. Art.313-6 French Penal Code).

Any person who is about to bid on the work and who has a direct or indirect, permanent or occasional community of interest with the irrevocable bidder, and who would enter into a financial agreement that could hinder the auction, would be exposed to penal sanctions as stated in Art.313-6 of the French Penal Code. "The fact, in a public auction, of excluding a bidder or limiting bids or tenders by means of gifts, promises, agreements or any other fraudulent means, is punishable by six months' imprisonment and a fine of 22,500 euros. The same penalties shall apply to the acceptance of such gifts or promises. ... The same penalties shall apply to:
!° The fact, in a public auction, of hindering or disturbing the freedom of bids or tenders, by violence, assault or threats;
2° Proceeding or participating in a public auction, in a re-auction without the assistance of the competent ministerial officer or sworn goods broker or of a declared operator of voluntary sales of art which is punishable by a public action.

By steps to commit the offences provided for in this article shall be punishable by the same penalties."

CAUTION
MILLON reserves the right to ask for a deposit from bidders at the time of registration. This deposit will be automatically deducted in the absence of payment by the winning bidder within 15 days after the sale (invoice date).

LIVE BIDDING BY ELECTRONIC PLATFORMS:

Millon cannot be held responsible for the interruption or any other malfunction of any live service during the sale that could inhibit a buyer from bidding via any electronic platform offering the Live service. The interruption of a Live auction service during the sale is not necessarily justification for the auctioneer to stop the auction.

BIDDING LEVELS

Bidding increments are left to the discretion of the auctioneer in charge of the sale. If the amount of the bids proposed - either physically, by telephone, by firm purchase order, live or by "secret order" deposited on partner relay platforms - is deemed insufficient, inconsistent with the amount of the previous bid or likely to disrupt the proper conduct, fairness and pace of the sale, the auctioneer may decide not to take them into account.

FEES FOR THE BUYER

Expenses for which the buyer is responsible the buyer will pay MILLON, in addition to the sale price or hammer price, a commission of:
27,5 % excl.VAT, or 33 % incl.VAT under 1500 €
25 % excl.VAT, or 30 % incl.VAT from 1501 to 500.000 €
20,83 % excl.VAT, or 25 % incl.VAT from 500.001 to 1.500.000 €
16,67 % excl.VAT beyond
Current VAT rate: 20%
Total price = sale price (hammer price) + sale's commission

In addition,
- for lots acquired via Interenchers.com, the buyer's fees are increased by 3% pre-tax of the auction price (see Terms and Conditions of Interenchers.com),
- for the lots acquired via the Drouotonline.com platform, the buyer's fees are increased by an additional 1,5% pre-tax of the auction price (see CGV of the Drouotlive.com platform)
- for the lots acquired via Invaluable.com, the buyers' fees are increased by 3% pre-tax of the auction price (see Terms and Conditions of Invaluable.com).

COLLECTION AND WITHDRAWAL OF PURCHASES, INSURANCE, STORAGE AND TRANSPORT
MILLON will only release the sold lots to the buyer after the complete bill settlement (payment of the invoice including all additional fees). It is up to the successful bidder to insure lots as soon as these are awarded, from that moment, any loss, theft, damage and/or other risks are under their entire responsibility. MILLON declines all responsibility for the damage itself or for the failure of the successful bidder to cover its risks against such damage. The successful buyers are invited to collect their lots as soon as possible. No compensation will be due in particular for any damage of the frames and glasses covering the lots. The pedestals are presentation pedestals and are not an integral part of the piece.

COSTS OF DELAYED WITHDRAWAL OF PURCHASES AND STORAGE COSTS FOR MILLON'S WAREHOUSE (excluding Drouot*):

Millon gives you 45 days free storage after the sale. After this period, storage and transfer fees from our offices to our warehouse at 116 bd Louis Armand - 93350 Neuilly sur Marne, will be charged as it follows:

10 € pre-tax per lot and per week completed for storage superior to 1 M3
7 € pre-tax per lot and per week completed for storage less than 1 M3
5 € pre-tax per lot and per week completed for storage that "fit in the palm of your hand"

Important reminder: Concerning the sales known as "Aubaines" carried out in our furniture storehouse, the free storage will not exceed 15 days.



www.millon.com